

REGLEMENT SALLE POLYVALENTE

ART 1 : La location de la salle polyvalente est réservée aux habitants de la Commune
Les activités des associations restent prioritaires.

ART 2 : Aucun appareil de cuisine ne sera utilisé dans la salle.

ART 2 : Le Coût de la location fixé par le Conseil Municipal sera versé à la Trésorerie de BROONS dès réception du titre de recette correspondant.

ART 3 : Conformément aux consignes de sécurité, il est interdit de fumer dans la salle.
La capacité maximum est de 50 personnes

ART 4 : Après la manifestation, l'organisateur s'engage à nettoyer la **salle et ses abords**
Les verres doivent être déposés dans le conteneur prévu près de l'ancienne caserne.

ART 5 : Il est interdit d'utiliser des confettis dans la salle.

ART 6 : S'il y a détérioration de chaises, tables, etc.... les frais seront à la charge de l'organisateur.

ART 7 : Le chauffage sera systématiquement mis pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars

ART 8 : Tarif de location : *(Les tarifs sont revus au 1^{er} janvier de chaque année)*

- Apéritif : 45 €
 - Soirée : 75 €
 - Week-end : 110 €
 - Chauffage :
- (le chauffage sera facturé pour toutes les locations dans la période du 01/11 au 31/03.
15€ pour une soirée et 30€ pour un week-end)

ART 9: Un dépôt de garantie de 100 € devra être remis en Mairie pour toute location, en même temps que le contrat de location et sera remboursé si aucune dégradation n'est constatée à l'issue de la manifestation.

Signature